

## **Municipalité de Sainte-Luce**

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 7 juillet 2003 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire  
Paul-Eugène Gagnon  
Gaston Beauchesne  
Gilles Gagnon, conseiller  
Martine Plante, conseillère  
France St-Laurent, conseillère

Est absent:

Guy Caron

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est présente

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Procès-verbal**
- 4. Suivi du procès-verbal**
- 5. Déboursés**

## **6. Période de questions**

### **A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. Maire suppléant / Conseillère France St-Laurent.
2. Kelly Nicole Roy, fille de Sandra Roy et de Robert Mercier, 21 St-Alphonse – Brian Jacob Moreau, fils de Marcel Moreau et de Julie Robichaud, 233, 132 Ouest.
3. Place aux Jeunes de la Mitis / demande d'aide financière **(copie)**.
4. Inforoute à bande large, Ville de Mont-Joli.
5. Rapport comptable.
6. Inspecteur municipal.
7. Coordinatrice des loisirs.
8. OMH, révision budgétaire.
9. Adoption du règlement d'emprunt de 200 000 \$, Côte de l'Anse, Place des Villas.
10. Dépôt des certificats de règlement d'emprunt
11. Régie des alcools, des courses et des jeux
12. Super boîte

### **B. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **C. TRANSPORT**

1. Rang 2 Ouest, déneigement Ministère des Transports du Québec.
2. Accès et creusage d'un fossé, Roger Dumais.
3. Sécurité Rue Tibo, pétition.
4. Demande de Gilbert Lavoie, trottoir.
5. Pétition, rue des Érables, pose d'un arrêt.
6. Grande Maison, projet.
7. Stationnement dans la rue, Quincaillerie Ste-Luce-Luceville
8. Mur de soutènement / Club de voile Force 5
9. Pêches et Océans / correctifs aux travaux du quai

### **D. HYGIÈNE DU MILIEU**

1. Abattoir de Luceville, entente.
2. Eau potable.
3. Autorisation à BPR Groupe-conseil pour les plans et devis projet Luc Babin et demande d'autorisation au ministère de l'Environnement
4. Prolongement d'aqueduc, Rang 2 Est

### **E. URBANISME**

1. Demande d'approbation d'un PIA, 24, Place des Villas.
2. a) Modification de règlement (secteur Est) hauteurs et autres.  
b) Avis de motion
3. Rapport de l'inspecteur des bâtiments.
4. Projet de développement résidentiel, rue Caron  
a) Yvan Garneau, arp.-géomètre

- b) Delfar experts-conseil
- 5. Adoption du second projet de modification du règlement de zonage, zone 6(A), embouteillage d'eau.
- 6. Dossier Bruno Corbin.
- 7. Dossier Sylvie Collin.
- 8. Demande de Madame Régine Ross pour faire déplacer une roulotte.
- 9. Claude Goulet
- 10. Rue des Coquillages

#### **F. LOISIR ET CULTURE**

- 1. Martin Bérubé / service de promenade en calèche
- 2. Corporation de la Maison des Jeunes / déboursés (1264.68\$)
- 3. Chantal Gagnon – Fabrique de Luceville / identification de la salle communautaire, "Louis-Philippe Ancil".
- 4. Parc de jeux / secteur Luceville (**copie**)
- 5. Nom du bulletin de la municipalité
- 6. Élaboration d'une politique familiale  
Responsable des questions familiales  
Nomination d'un (e) élu (e) au poste de RQF  
Formation du comité famille  
Budget du comité famille
- 7. Corporation de développement touristique, Sculptures de sable.
- 8. Subventions loisirs  
a) Corporation des loisirs  
b) O.T.J. de Sainte-Luce
- 9. Nipigon  
a) autorisation pour la sécurité  
b) information et billets croisière
- 10. Patinoire

#### **G. ÉDIFICE ET MACHINERIE**

#### **H. DIVERS**

591-2003

#### **Ordre du jour**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

#### **Procès-verbal**

592-2003

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 2 juin 2003 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Martine Plante appuyé par Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité que la secrétaire-trésorière

adjointe soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adopté

### **Suivi du procès-verbal**

Le maire fait la lecture de quelques résolutions.

### **Déboursés**

#### **FACTURES PAYÉES - JUIN 2003**

1	Rémunération élus - juin	2 025.69 \$
2	Rémunération employés - juin	27 549.62 \$
3	REER - juin	1 865.88 \$
4	Bistro du Nipigon - déjeuner politique	73.83 \$
5	Corporation de la Maison des jeunes Terre et Mer	1 264.68 \$
6	Citicorp Finance Vendeur, Ltée	257.43 \$
7	Telus	1 019.21 \$
8	Fabrique de Sainte-Luce - don "Ose"	1 000.00 \$
9	Société canadienne des Postes - timbres	276.06 \$
10	Fabrique de Luceville - location salle communautaire	680.98 \$
11	A.D.M.Q. - formation gestion des plaintes	149.53 \$
12	Émilien Langlois - tables pique-nique	100.00 \$
13	Télus Québec - bibliothèque	25.25 \$
14	Hydro-Québec - garage municipal	216.52 \$
15	Hydro-Québec - édifices	108.80 \$
16	Hydro-Québec - gymnase et bibliothèque	1 562.54 \$
17	Hydro-Québec - éclairage public	1 977.01 \$
18	Hydro-Québec - éclairage des rues	349.48 \$
19	Hydro-Québec - bâtiment des soufflantes	781.93 \$
20	Hydro-Québec - club de voile	28.14 \$
21	Hydro-Québec - postes de pompage	653.41 \$
22	Petite caisse	376.79 \$
23	Petite caisse - encan	500.00 \$
24	Caisse Populaire Sainte-Luce-Luceville	75.00 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>42 917.78 \$</b>

#### **FACTURES À PAYER - JUIN 2003**

1	Air Liquide - meules - acétylène	74.59 \$
2	Biologie Aménagement BSL inc.	980.01 \$
3	Buanderie le Blanchon	138.59 \$
4	Caron, Guy - frais de déplacements	20.30 \$
5	Les Clercs de St-Viateur	90.00 \$
6	Le Club Papetier - papier, frais de service photocopieur	846.25 \$
7	Embouteillage Coca-Cola	314.37 \$
8	Cogeco cable inc.	80.46 \$

9	Les Compteurs Lecomte Ltée - compteurs d'eau	448.09 \$
10	Débosselage Peinture Bas St-Laurent - GMC Savana	239.83 \$
11	Deschênes & Fils - lampe et piles	159.11 \$
12	Échafaudage Bas St-Laurent	24.03 \$
13	Électro Service M.P. inc. - réparation de cuisinière	53.02 \$
14	Les Entreprises JE Goulet - veste de circulation, paletot pluie	58.47 \$
15	Extincteurs de Rimouski - inspection	86.27 \$
16	Félix Huard inc. - pesée	34.51 \$
17	Garage Raymond Turcotte	1 038.04 \$
18	Garage Gilles Desrosiers inc. - essence	322.54 \$
19	Garage St-Laurent inc. - carburant	180.28 \$
20	Garage Mario Dechamplain - huile, essence	557.63 \$
21	Garage Normen Lévesque - chaîne et corde pour scie mécanique	27.32 \$
22	Groupe Gaz-O-Bar inc.	374.25 \$
23	Jean-Pierre St-Amand inc. - fixtures et poser	1 108.21 \$
24	Jeffrey, Marie-Andrée - frais de déplacements	27.30 \$
25	Journal L'Avantage inc.	339.32 \$
26	Les Services Kopilab enr. - cartouche encre	67.86 \$
27	P. Labonté & Fils enr. - lame tondeuse	19.50 \$
28	Marché Pineault - batteries	13.09 \$
29	Matériaux BGB Ltée - calcium	84.37 \$
30	Médaille Ford Ltée - camionnette Ranger	91.70 \$
31	Métal du Golfe - aluminium et stainless	47.16 \$
32	Ministère du Revenu - juin	7 905.30 \$
33	Ministère du Revenu - RRQ	102.29 \$
34	M.R.C. de la Mitis - cours d'eau, mise à jour	5 471.41 \$
35	Pelletier, Adjutor - frais de déplacements	37.80 \$
36	Phobec Industriel - boulons, écrous	7.06 \$
37	Pièces d'auto Rimouski inc. - pièces, moulure	171.45 \$
38	Pluram - honoraires	60.39 \$
39	Quincaillerie Réjean Hallé - serrure, bois, contreplaqué	296.92 \$
40	Quincaillerie Ste-Luce Luceville - peinture, teinture, isolant	878.42 \$
41	Rapide Métal - coupleur, tube rond	559.00 \$
42	Réal Huot inc. - arrêt principal, sellette	297.74 \$
43	Receveur Général du Canada - juin	4 918.65 \$
44	Réfrigération GRL inc. - filtres	126.53 \$
45	Ressources Naturelles Fonds de l'Information - avis de mutation	45.00 \$
46	Richelieu Épicerie Bernier - épicerie	10.56 \$
47	Rimouskois, le - publicité	166.32 \$
48	Rona le Rénovateur	163.61 \$
49	Roy Beaulieu Carrier - honoraires	4 254.53 \$
50	Serrurier M.D. enr. - clefs	25.53 \$
51	Serrurier Clef mobile - clefs, poignée de porte	155.22 \$
52	Services Sanitaires du Bas St-Laurent	5 439.19 \$
53	Société Nationale de l'Est - programme	72.00 \$
54	Société de l'assurance automobile - immatriculation	5.75 \$
55	Traction Rimouski inc. - entretien et réparation	63.94 \$
56	Vie Agricole - publicité	143.78 \$

57	Vitrierie du Bas du Fleuve	87.96 \$
58	Wolseley - groupe plomberie	602.57 \$
59	Fournier, Claire - fauchage	551.25 \$
60	L'Information - publicités	218.55 \$
61	Alarme 911 Rimouski inc. - centrale d'alarme	248.45 \$
62	Les Pavages Laurentiens - enrobe bitumeux	1 668.29 \$
63	S.P.A.R. enr. - patrouille	402.59 \$
64	Transport Gilbert Desrosiers inc. - piscine	1 207.76 \$
65	Télus - téléphones	1 069.08 \$
66	Télus - pagettes incendies	322.35 \$
67	Télus - cellulaire	116.10 \$
68	Arsenault, François - frais de déplacements	74.55 \$
69	Thériault, Mélanie - frais de déplacements	23.80 \$
70	Molloy, Jean-Claude - frais de déplacements mai et juin	152.85 \$
71	Centre du jardinage Clément Lévesque - pelouse	391.31 \$
72	Le Groupe Réjean Claveau - nivellement routes	546.37 \$
73	Les Excavations Dany Desrosiers inc. - Côte de l'anse	805.18 \$
74	Ville de Mont-Joli - piscine	1 168.85 \$
75	Papeterie Jean Bélanger - réparation classeur, estampe	124.00 \$
76	La Maison d'auto Fortier - pagette	138.02 \$
77	Camion Peterbilt Rimouski Ltée - pièces	45.37 \$
78	Les Produits sanitaires Lépine inc. - sacs à déchets	135.59 \$
79	Financière Manuvie	1 858.20 \$
80	Gilles Langlois - rénovation	183.78 \$
81	9006-2647 Québec Inc. - ramonage et inspection	10 812.84 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>43 104.52 \$</b>
	<b>TOTAL DES FACTURES À APPROUVER</b>	<b>86 022.30\$</b>

Je certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 30 juin 2003.

---

Marie-Andrée Jeffrey  
Secrétaire-trésorière adjointe

593-2003

### **Paiement des comptes**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon  
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement des comptes dus au 30 juin 2003.

Adopté

### **Période de questions**

594-2003

**Maire suppléant**

Proposé par: Gaston Beauchesne  
Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de nommer la conseillère France St-Laurent, maire suppléant pour les quatre prochains mois. (juillet – août – septembre – octobre).

Adopté

595-2003

**Règlement des naissances**

Proposé par: France St-Laurent  
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 75 \$ dans chacun des comptes des enfants ci-dessous et ce, selon le règlement des naissances.

Kelly Nicole Roy  
Jacob Brian Robichaud Moreau

Adopté

596-2003

**Place aux Jeunes de la Mitis**

Proposé par: Gaston Beauchesne  
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de contribuer financièrement pour un montant de 50 \$ à "Place aux jeunes du Québec" afin de permettre à l'agent de migration d'atteindre ses objectifs dont la mission est de lutter contre l'exode et d'influencer la migration des jeunes qualifiés au profit de nos régions.

Adopté

597-2003

**Info route à bande large**

Proposé par: Gaston Beauchesne  
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'adhérer au projet "Info route à bande large" et ce conditionnel à:

- l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme Village branché;
- le paiement par la Commission scolaire des Phares de 66,6% des dépenses d'immobilisation;
- l'acceptation par l'ensemble des municipalité de la Municipalité Régionale de Comté de La Mitis d'adhérer à

- l'info route à bande large et à l'engagement par celles-ci à assumer les coûts y reliés;
- l'obtention d'une aide financière de 80 000 \$ par le pacte rural pour le bénéfice de l'ensemble des municipalités de La Mitis.

Adopté

Acc. rec.

**Rapport financier**

Le conseil municipal accuse réception du rapport financier en date du 31 mai 2003.

598-2003

**Inspecteur municipal / démission**

Proposé par: Martine Plante  
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Louis-Marie Gaudreault, inspecteur municipal en date du 11 juin 2003.

Adopté

599-2003

**Inspecteur municipal / nomination**

Proposé par: Gaston Beauchesne  
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Bertrand Beaudin, en date du 7 juillet 2003, inspecteur municipal de la municipalité de Sainte-Luce, et ce selon les conditions énumérées au contrat de travail. (1-3)

Adopté

600-2003

**Inspecteur municipal adjoint/ nomination**

Proposé par: France St-Laurent  
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Louis-Marie Gaudreault, inspecteur municipal adjoint en date du 7 juillet 2003.

Adopté

601-2003

**Inspecteur municipal / montant forfaitaire**

Proposé par: Gaston Beauchesne  
Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant forfaitaire de 140\$/mois, rétroactif au 11 juin 2003 à Monsieur Bertrand

Beaudin, inspecteur municipal, et ce selon les conditions énoncées par le conseil municipal. (dossier 1-3)

Adopté

602-2003

**Coordonnatrice des loisirs**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant forfaitaire de 100\$/mois et ce rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2003 à Madame Mélanie Thériault, coordonnatrice des Loisirs et ce selon les conditions énoncées par le conseil. (dossier 1-4)

Adopté

603-2003

**OMH /Révision budgétaire**

Proposé par: Gilles Gagnon

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le budget révisé de la Société d'habitation du Québec en date du 25 juin 2003.

Adopté

**RÈGLEMENT NUMÉRO: R-2003-37**

**Règlement d'emprunt au montant de 200 000 \$ concernant le réaménagement de la rue Côte de l'Anse, de l'urbanisation de la route 298 dans le secteur de Luceville et du pavage de la rue Place des Villas.**

Attendu que la municipalité de Sainte-Luce doit réaliser des travaux concernant le projet route 298, rue Côte de l'Anse et rue Place des Villas;

Attendu que la municipalité de Sainte-Luce pour réaliser ce projet doit effectuer un emprunt par billets au montant de 200 000 \$;

Attendu qu' un avis de motion a été donné à la session du 2 juin 2003;

En conséquence il est proposé par : France St-Laurent appuyé par: Paul-Eugène Gagnon et résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro R-2003-37 , soit et est adopté par ce règlement ce qui suit à savoir:

ARTCILE 1 Les attendus font partie intégrante du règlement.

- ARTICLE 2 Le conseil décrète les travaux suivants décrits à l'annexe **A** , estimation préliminaire globale par BPR Groupe-conseil et à l'annexe **B**, estimation rue Place des Villas, par Louis-Marie Gaudreault, inspecteur municipal.
- ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 200 000 \$ pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme, décrète un emprunt pour une période de 20 ans.
- ARTICLE 4 Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en tout temps avant l'échéance sur avis de quinze (15) jours par lettre recommandée donnée au détenteur respectif de ces billets.
- ARTICLE 5 L'emprunt portera intérêt à un taux n'excédant pas 7%.
- ARTICLE 6 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles il est imposé et il sera prélevé une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans la municipalité de Sainte-Luce, et ce, durant le terme de l'emprunt et cette taxe est imposée selon la valeur des immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation.
- ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **Dépôt des certificats de règlement d'emprunt**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil municipal les certificats de règlement d'emprunt suivants:

**R-2003-36** au montant de 16 000\$ concernant la mise en place des services d'aqueduc et d'égout sur les lots 118-12; 118-11; 118-10 et 118-P

Règlement d'emprunt **R-2003-33** au montant de 70 000\$ concernant l'achat de terrain.

## **Régie des Alcools, des courses et des jeux / information**

604-2003

### **Super boîte**

Proposé par: Gilles Gagnon  
Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de demander à Postes Canada de procéder à l'installation de nouvelles boîtes postales ainsi que le remplacement des vieilles boîtes sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

605-2003

### **Rang 2 Ouest – déneigement Ministère des Transports**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon  
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de refuser l'offre faite par le Ministère des Transports du Québec concernant le déneigement, déglacage de la route 2<sup>e</sup> Rang Ouest dans les limites de Sainte-Luce pour les deux années subséquentes.

Adopté

### **Accès et creusage d'un fossé Roger Dumais / reporté – une rencontre est prévue d'ici la fin juillet**

606-2003

### **Sécurité rue Tibo – pétition**

Considérant qu'une pétition est déposée par des résidents de la rue Tibo pour demander l'installation de dos d'âne;

Considérant que l'installation de dos d'âne vient ralentir la vitesse et protéger la vie des enfants:

Par conséquent il est proposé par: Gaston Beauchesne  
appuyé par: France St-Laurent  
et résolu à l'unanimité de procéder à l'installation de dos d'âne sur la rue Tibo et ce à titre expérimental.

Adopté

### **Demande de Gilbert Lavoie / trottoir – reporté**

### **Pétition rue des Érables / reporté**

### **Grande Maison / projet – information**

**Stationnement dans la rue / Quincaillerie Ste-Luce – Luceville/reporté**

607-2003

**Mur de soutènement et stationnement/ Club de voile Force 5**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de matériaux pour la réparation temporaire du mur de soutènement sur la route du Fleuve Est (Club de voile Force 5) pour un montant de 400 \$.

Adopté

608-2003

**Pêches et Océans / corrections aux travaux**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de demander à Pêches et Océans Canada de remédier aux problèmes qui existent au quai de Sainte-Luce concernant l'amoncellement de la terre ainsi que les morceaux de débris de métal, et ce depuis la construction du quai de Sainte-Luce.

Adopté

**Abattoir de Luceville – reporté en août**

**Eau potable – information**

609-2003

**Autorisation BPR Groupe-Conseil**

Proposé par: Gilles Gagnon

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services professionnels de BPR Groupe-Conseil pour la confection des plans et devis concernant le projet Luc Babin et demande au Ministère de l'Environnement du Québec un certificat d'autorisation concernant la mise en place des infrastructures d'aqueduc et d'égout ainsi qu'un poste de pompage sur les lots 118-12, 118-11, 118-10 et 118P.

Adopté

610-2003

**Avis de motion / Prolongement d'aqueduc Rang 2 Est**

Avis de motion est dûment donné par le conseiller Gilles Gagnon qu'à une prochaine session le règlement d'emprunt au de 100 000 \$ concernant le prolongement du réseau d'aqueduc sur le Rang 2 Est soit adopté.

Adopté

611-2003

### **Prolongement d'aqueduc Rang 2 Est**

Proposé par: Gaston Beauchesne

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Delfar Experts-Conseil pour la confection des plans et devis ainsi que la demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement concernant le prolongement du réseau d'aqueduc du Rang 2 Est et ce conditionnel à l'acceptation de tous les propriétaires visés par ce projet.

Adopté

612-2003

### **Demande d'approbation d'un PIA, 24 Place des Villas**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve le plan présenté par Solmico Inc. concernant l'implantation d'un nouveau bâtiment, situé au 24 Place des Villas et ce, après avoir pris connaissance des recommandations du CCU.

Adopté

613-2003

### **PROJET DE RÈGLEMENT**

#### **TITRE :RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #348-93 ET SES AMENDEMENTS AUX FINS DE MODIFIER CERTAINES NORMES D'IMPLANTATION.**

---

- |                 |  |
|-----------------|--|
| Considérant que | le 4 janvier 1993, le Conseil municipal de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce a adopté, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement numéro 348-93 relatif au zonage ;   |
| Considérant que | la municipalité peut, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier son règlement de zonage ;   |
| Considérant que | l'implantation de nouveaux bâtiments ou la rénovation de bâtiments existants dans le secteur visé doit se faire en tenant compte de nouveaux éléments qui n'étaient pas considérés lors de l'adoption du plan et des règlements d'urbanisme en 1993; notamment, l'accès au réseau d'égout domestique disponible depuis 1998. |
| Considérant que | la municipalité a le souci d'assurer une percée visuelle plus large entre les bâtiments qui seront implantés à l'avenir;   |
| Considérant que | la municipalité considère insuffisante la seule norme de hauteur en nombre d'étages et que cette norme laisse place à l'interprétation et n'est pas suffisamment précise;  |

- Considérant que la municipalité veut mettre à jour ses outils de planification d'urbanisme;
- Considérant que la municipalité doit réviser complètement son plan et ses règlements d'urbanisme à la suite du regroupement des anciennes municipalités de Luceville et Sainte-Luce, et que ce travail ne peut se faire à court terme vu l'ampleur importante de la tâche et des délais requis par la procédure normale menant à l'adoption de ces nouveaux règlements;
- Considérant qu' il est important, à court terme, de prévoir des règles plus précises pour l'implantation des nouvelles constructions dans différents secteurs;

Pour ces raisons, il est proposé par Gaston Beaudesne, appuyé par Gilles Gagnon et résolu unanimement que le Conseil municipal de Sainte-Luce adopte le projet de règlement et statue par ce règlement ce qui suit:

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement de zonage #348-93 et ses amendements sera modifié de la façon décrite aux articles 3 à 7.
3. Remplacement du libellé du paragraphe 20° du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1.18 par le suivant : « **Coefficient d'emprise au sol** : Le quotient obtenu par la somme des superficies au sol des bâtiments principaux et accessoires divisée par la superficie du terrain sur lequel ils sont érigés. Aux fins du présent calcul, toute superficie comprise dans le littoral du fleuve Saint-Laurent doit être distraite de la superficie du terrain »;
4. Remplacement du libellé du paragraphe 21° du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1.18 par le suivant : « **Coefficient d'occupation du sol** : Le quotient obtenu par la somme des superficies de plancher des bâtiments principaux et accessoires divisée par la superficie du terrain sur lequel ils sont érigés. Aux fins du présent calcul, toute superficie comprise dans le littoral du fleuve Saint-Laurent doit être distraite de la superficie du terrain. Si un stationnement souterrain ou en sous-sol est construit, la superficie de terrain ainsi récupérée peut être additionnée à la superficie totale du terrain lors du calcul du coefficient d'occupation du sol. »;
5. Remplacement du libellé du paragraphe 32° du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1.18 par le suivant : « **Demi-étage** : Une surface, un volume, ou un espace d'un bâtiment, habitable ou non, compris entre un plancher et une toiture et n'occupant pas plus de 70 % de la superficie du plancher mesurée à l'étage situé immédiatement en-dessous. La superficie de plancher retenue pour le calcul du demi-étage doit présenter une hauteur d'au moins 1,2 mètre entre le plancher et le plafond (voir illustration XVII). »;
6. Remplacement du libellé du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 9.5 par le suivant : « Dans le cas d'un stationnement dans un sous-sol, des mesures préventives d'aménagement, telles un dos d'âne ou une bordure de rue,

doivent être prises afin d'éviter l'écoulement des eaux de surface sur la propriété privée. »;

7. Modification de la grille des spécifications selon les dispositions suivantes :

1° : Hauteur maximale en étages dans la zone 32-1 : 1,5 étage

2° : Hauteur maximale en étages dans les zones 16-1 et 18-1 : 1,5 étage

3° : Hauteur maximale en mètres dans la zone 32-1 : 7,5 mètres

4° : Hauteur maximale en mètres dans les zones 9-1, 10-1, 13-1, 16-1 et 18-1 : 7,5 mètres

5° : Coefficient d'occupation du sol dans la zone 32-1 : 0,35

6° : Coefficient d'emprise au sol dans les zones 1, 2, 38, 40 et 41 : 0,25

7° : Coefficient d'occupation du sol dans les zones 1, 2, 38, 40 et 41 : 0,35

8° : Marge de recul avant dans la zone 32-1 : 6,0 mètres

9° : Marge de recul avant dans les zones 35-1, 36-1 et 37-1: 5,0 mètres

10° : Marge de recul avant dans la zone 43-1 : 6,0 mètres

11° : Les marges de recul latérales spécifiques aux abris d'autos sont abrogées;

12° : Hauteur maximale du sol nivelé en façade avant (p/r à la voie publique) dans la zone 32-1 : 0,3 mètre

8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté

614-2003

**Avis de motion**

Avis de motion est dûment donné par la conseillère France St-Laurent qu'à une prochaine session un règlement **MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #348-93 ET SES AMENDEMENTS AUX FINS DE MODIFIER CERTAINES NORMES D'IMPLANTATION** soit adopté.

Adopté

Acc. rec.

**Rapport de l'inspecteur des bâtiments**

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspecteur des bâtiments en date du 30 juin 2003.

615-2003

**Projet de développement résidentiel, rue Caron**

Proposé par: Martine Plante

Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Yvan Garneau, arpenteur-géomètre au montant de 500 \$ plus taxes concernant le projet de développement de la rue Caron. Que ce déboursé soit pris à même les surplus réservés du secteur de Luceville.

Adopté

**Delfar Experts-Conseils – reporté**

616-2003

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT No .**

**TITRE : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #348-93 ET SES AMENDEMENTS AUX FINS D'AJOUTER UN USAGE PERMIS DANS LA ZONE 6 (A).**

---

- Considérant que le 4 janvier 1993, le Conseil municipal de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce a adopté, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement numéro 348-93 relatif au zonage ;
- Considérant que la municipalité peut, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier son règlement de zonage ;
- Considérant que l'implantation d'un usage non-agricole n'est possible que par une déclaration de droit acquis à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) ou par une autorisation obtenue de ce même organisme ;
- Considérant que pour obtenir l'autorisation de la CPTAQ, le promoteur devra produire une étude hydrogéologique, afin d'établir le périmètre de protection et de connaître les impacts sur l'agriculture;
- Considérant que l'entreprise existante (pisciculture) exige déjà un périmètre de protection et que selon la nouvelle réglementation, l'entreprise devra fournir une étude hydrogéologique pour 2006;
- Considérant que le Conseil municipal de Sainte-Luce juge opportun d'apporter des modifications au règlement de zonage et ses amendements pour la zone 6 (A) en ce qui a trait à l'autorisation d'un usage spécifique d'embouteillage d'eau;

Pour ces raisons, il est proposé par Paul-Eugène Gagnon, appuyé par France St-Laurent et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Luce adopte le projet dérèglement et statue par ce règlement ce qui suit :

1. MODIFICATIONS AUX USAGES PERMIS DANS LA ZONE 6 (A)

Pour la zone 6 (A), l'usage "industrie de l'eau naturelle" est permis.

2. GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

À la grille des spécifications du règlement de zonage, à la ligne "AUTRE USAGE PERMIS", inscrire "note 12" vis-à-vis la colonne correspondant à la zone 6 (A).

Au bas de la grille des spécifications, ajouter la note 12:

12. *Industrie de l'eau naturelle (2095)*

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté

617-2003

**Dossier Bruno Corbin**

Proposé par: Gaston Beauchesne

Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de demander à Monsieur Bruno Corbin, 495 Route 132 Est, Sainte-Luce de respecter la réglementation d'urbanisme et de voir à cesser toute opération non conforme et ce dans un délai de 10 jours, suite à la réception de cette résolution. Des procédures légales seront entreprises si les opérations se continuent.

Adopté

**Dossier Sylvie Collin / information**

**Demande de Madame Régine Ross / dossier transmis à l'inspecteur des bâtiments pour étude**

**Claude Goulet – information**

618-2003

**Rue des Coquillages / soumission**

Proposé par: Martine Plante

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à demander des soumissions sur invitation pour l'achat de matériaux d'aqueduc et d'égout pour la rue des Coquillages.

Réal Huot Inc.

Wolseley Canada Inc.

Emco Limitée

Adopté

619-2003

**Martin Bérubé/ service de promenade en calèche**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier ou Madame Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe à signer le protocole d'entente entre la Ferme Martin Bérubé enr. représentée par Martin Bérubé et la Municipalité de Sainte-Luce concernant l'autorisation de faire des promenades en calèche sur la route du Fleuve et ce pour une période d'un an.

Adopté

620-2003

**Corporation de la Maison des Jeunes / déboursés 1 264.68 \$)**

Proposé par: Martine Plante

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de 1 264.68 \$ à la Corporation de la Maison des Jeunes et ce, tel que prévu au budget.

Adopté

621-2003

**Fabrique de Luceville**

Proposé par: Gilles Gagnon

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer le choix de la nouvelle identification concernant le nom de la salle communautaire de Luceville soit Salle communautaire "Louis-Philippe-Anctil".

Adopté

**Parc de jeux / secteur Luceville –reporté en août**

622-2003

**Nom du bulletin de la municipalité**

Proposé par; France St-Laurent

Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité que soit retenu le nom "La Luciole" comme proposition pour la nouvelle identification du journal municipal de Sainte-Luce, et ce selon les résultats du concours préparé à cet fin. Un prix de 100 \$ sera remis à la personne gagnante, soit: Louise Proulx du 85 Route du Fleuve Ouest.

Adopté

623-2003      **Élaboration d'une politique familiale**

Considérant            l'importance d'assurer aux familles un milieu de vie de qualité;

Par conséquent        il est proposé par Martine Plante  
appuyé par: Gilles Gagnon

et résolu à l'unanimité d'élaborer une politique familiale, laquelle sera en vigueur le 30 juin 2004.

Adopté

624-2003      **Responsable des questions familiales**

Considérant            l'impact de toutes décisions et de tous projets du conseil municipal sur la qualité de vie des familles;

Par conséquent        il est proposé par: Paul-Eugène Gagnon  
appuyé par: Gaston Beauchesne  
et résolu à l'unanimité de désigner comme élu responsable des questions familiales, Madame France St-Laurent.

Que                      cette personne assure le lien avec la communauté sur toutes les questions familiales;

Qu'                      elle ait la responsabilité du comité famille auprès du conseil municipal;

Qu'                      elle assure au nom du conseil municipal, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale.

Adopté

625-2003      **Nomination d'un(e) élu(e) au poste de RQF**

Proposé par: Martine Plante  
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de nommer la conseillère France St-Laurent responsable des questions familiales pour l'année 2003.

Adopté

626-2003

### **Formation du comité famille**

Considérant l'importance de la réflexion nécessaire pour produire une politique familiale de qualité;

Par conséquent il est proposé par: France St-Laurent  
appuyé par: Martine Plante  
et résolu à l'unanimité de mettre sur pied un comité famille, avant le mandat suivant:

Élaborer une politique familiale qui réponde aux besoins des familles de la municipalité de Sainte-Luce;  
Définir les priorités municipales en matière de service aux familles;  
Faire des recommandations au conseil municipal en matière de services aux familles;  
Diffuser la politique familiale auprès de la population Luçoise;  
Assurer le suivi de la politique familiale

627-2003

Adopté

### **Budget du comité famille**

Proposé par: France St-Laurent  
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'accepter les prévisions budgétaires du comité famille pour la réalisation de la politique familiale:

#### **Revenus:**

Subvention du ministère de la Famille et de l'Enfance	7 805\$
Participation municipale principalement en biens et services	7 805\$
Total	15 610\$

#### **Dépenses**

Chargé de projet (10 heures /sem / 30 sem. /15\$/l'heure	4 500\$ (1)
Secrétaire (20 heures /mois/9 mois/12\$/l'heure	2 160\$ (2)
Vérificateur légal	2 000\$ (3)
Papeterie, photocopie, téléphone	500\$ (4)
Déplacements	200\$
Conception et production d'un logo de la politique fam.	1 000\$
Conception et impression du document final	4 500\$
Diffusion et information de la population	
Frais de poste	250\$
Lancement officiel de la politique familiale	500\$
Total des dépenses	15 610\$

Adopté

628-2003

**Corporation de développement touristique - Sculptures de sable**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité d'adhérer à la demande datée du 9 juin 2003 de la Corporation de Développement touristique de Sainte-Luce concernant la journée du concours de Sculptures de Sable qui se tient le 19 juillet 2003 et de verser la subvention de 1000\$ telle que prévue au budget.

Adopté

629.2003

**Subvention Loisirs**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de verser les subventions prévues au budget de 1000 \$ à l'OTJ de Sainte-Luce et de 1000 \$ à la Corporation des Loisirs de Luceville.

Adopté

**Nipigon / sabordage – accord de principe**

630-2003

**Nipigon / billets**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de faire l'achat de deux billets pour le sabordage du bateau le Nipigon qui a lieu le 26 juillet 2003 au montant de 150 \$ chacun.

Adopté

**Patinoire / information**

**Correspondance**

- Curriculum vitæ:

- a. Donald Pouliot, technique administrative
- b. José Bernier, préposé à l'entretien ménager
- c. Manon Bélanger, administration
- d. Dolorès DesRosiers, agente en administration

Fédération Québécoise des municipalités:

- i. bulletin d'informations:
- ii. Dernière Heure
- iii. Communiqué, budget Séguin
- iv. Trait d'union

Gouvernement du Québec:

- a. Régie du bâtiment: propriétaires de piscines et plages publiques

- b. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement: projet de lieu d'enfouissement sanitaire.

Min. de la Sécurité publique:

- a. Min. de l'environnement: rapport d'analyses
- b. Règlement sur le captage des eaux souterraines.
- c. Min. des Transports: ouverture centre régional d'information et de communication.

Min. des Affaires municipales:

- a. Commission municipale: OTJ Sainte-Luce-sur-Mer
- b. Réorganisation territoriale de certaines municipalités.
- c. Clauses à ajouter aux devis municipaux.

Min. des Transports:

- a. Renouvellement permis de publicité, long des routes.
- b. Modification de la limite de vitesse.
- c. Permis d'intervention dans les emprises routières du MTQ

Ministère de la Justice: demandes d'informations sur immeubles expropriés.

Bureau du Coroner: avis d'audition, décès à l'Empress of Ireland.

Bibliothèque Nationale: dépôt légal des cartes postales.

Cabinet de la présidente du Conseil du Trésor: budget dépenses 2003-2004

Gouvernement du Canada:

- a. Travaux publics et services gouvernementaux: circonscription fédérale de Rimouski et de la Mitis.
- b. Pêches et Océans Canada: circonscription fédérale de Rimouski et de la Mitis.

Info AST: bulletin information.

Béton provincial: soumission pour divers travaux.

Lettre à Marie-Hélène Fournier: remplissage de piscine, rêve d'enfants

Hydro-Québec:

- a. demande de numéro d'urgence, hors des heures de bureau.
- b. lien internet lors de pannes majeures.

Roy Beaulieu Carrier: dossier Sylvie Collin.

Lettre de Pierre Julien, coupures d'eau.

Rencontre avec la Corporation de Développement touristique, 5 juin 2003.

Commission Scolaire des Phares: remerciement Martine Tremblay, don.

AFEAS: remerciement aide-financière.

Promutuel de l'Est: offre de services.

Demande commune de réparation, lot no. 54-12.

MRC de la Mitis: comité consultatif de gestion des matières résiduelles.

CLD: bulletin d'information.

Les Ass. Maurice de Champlain inc.: police multirisques.

URSL: bulletin d'information.

La fondation rues principales: paver la voie à la revitalisation.

Table québécoise sur l'herbe à poux: formulaire d'identification.

Info-prévention: bulletin d'information.

Samson Bélair Deloitte & Touche: budget 2003-2004.

**Période de questions**

631-2003

**Levée d'assemblée**

Proposé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité qu'à 23h15 la session est levée.

Adopté

---

Gaston Gaudreault, maire

---

Marie-Andrée Jeffrey  
Secrétaire-trésorière adjointe